

CHAMPIONNAT ATLANTIQUE AFL 2022



Avis de Course

Championnat Atlantique AFL Manche N°4

Régionale ILCA

15 et 16 Octobre 2022

Centre Nautique de Crozon Morgat

Port de plaisance de Morgat

Grade 5 A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement du classement national des coureurs AFL et le règlement du championnat régional Atlantique AFL.
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **ILCA 7, 6 et 4.**
- 3.2 Les bateaux admissibles DOIVENT se préinscrire par internet en ligne au plus tard **le 05 OCTOBRE 2022** à l'adresse suivante :
<http://francelaser.org/inscriptions/Formulaire?regate=246#formulaire>
Majoration de 10 euros pour les inscriptions passées la date du 05 octobre 2022 et si le paiement n'est pas effectué sur le site du club ?.
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- une autorisation parentale pour les mineurs
- la carte EurILCA 2022 reçue après adhésion à l'AFL sur sa boîte email.
- : si non inscrit à l'AFL se rendre sur : <http://www.francelaser.org/Nouveau/index.htm>
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2022

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- L'appartenance à la classe ILCA 2022
- Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 millions d'Euros,
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants :

- **40 €** par bateau à payer
- **50 €** par bateau si préinscription faite après le 05 octobre 2022.
- **Païement en ligne**

https://portail.alizee-soft.com/AVELONLINE_WEB/FR/produitCNCM.awp?P1=CNCM&P2=638&AWPID8113A28C=B4A0423D4C8F98AABDB206F16A1855859AED8F86

(Pensez à remplir le formulaire participant afin d'attribuer le paiement au coureur)

5. PROGRAMME :

5.1 Confirmation d'inscription : Samedi 15 octobre de 9h30 à 12h00 au Club House du **CNCM**

5.2 Contrôle : Adhésion AFL 2022 **obligatoire**

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 15 octobre 2022	14h30	ILCA 7, 6 et 4
Dimanche 16 octobre 2022	10h00	ILCA 7,6 ET 4

Dimanche 16 octobre 2022 : Dernier signal d'avertissement : **15h30**.

6. **JAUGE** : Non utilisé

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles en ligne sur :

<https://www.cncm.fr/evenements/championnat-atlantique-ilca-laser/>

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.

8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

9. SYSTEME DE PENALITE

Pas modification de la règle 44.1

10. CLASSEMENT

10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

(a) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :

Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4)

La 1ère Féminine en ILCA 7, le 1er Master ILCA 7 (à partir de 30 ans) et le premier ILCA 6 (à partir de 30 ans), la première fille en ILCA 4

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Olivier Latin

Responsable de pôle Plaisance Centre Nautique de Crozon Morgat

Centre Nautique de Crozon-Morgat | 29160 Crozon

02 98 16 00 00

www.cncm.fr | [Facebook](#) | [Instagram](#) | [Twitter](#)

ANNEXE ZONE DE COURSE

